

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél. : (251-11) 551 7700 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
560^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
26 NOVEMBRE 2015

PSC/PR/BR.1(DLX)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 560^{ème} réunion tenue le 26 novembre 2015, a suivi une communication de la Commission sur les efforts en cours visant à neutraliser le groupe terroriste Boko Haram, y compris l'opérationnalisation de la Force multinationale mixte (FMM) créée par les États membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et le Bénin. Le Conseil a également suivi les déclarations faites par le représentant du Niger, pays assurant la présidence de la CBLT, ainsi que par ceux du Cameroun, du Nigéria et du Tchad. Le Conseil a pris note des déclarations faites par les États-Unis d'Amérique, la France et le Royaume-Uni, en tant que membres du Conseil de sécurité Nations unies, ainsi que par le Secrétariat des Nations unies et l'Union européenne (UE).

Le Conseil a rappelé ses prises de position antérieures sur le groupe terroriste Boko Haram, y compris le communiqué de presse PSC/PR/BR(DXVIII) adopté lors de sa 518^{ème} réunion tenue le 25 juin 2015.

Le Conseil a reconnu les progrès accomplis sur le terrain dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. À cet égard, le Conseil a relevé la reprise de localités qui étaient auparavant sous le contrôle de ce groupe et d'autres opérations connexes pour éliminer la menace qu'il pose. Le Conseil a, cependant, exprimé sa préoccupation face à la capacité persistante du groupe terroriste Boko Haram à perpétrer des attaques contre des civils, ainsi que contre les forces militaires et de sécurité, et à détruire des infrastructures et des moyens de subsistance, tels qu'illustrés par les incidents survenus en divers endroits au Cameroun, au Niger, au Nigéria et au Tchad. Le Conseil a fermement condamné ces attaques lâches et a, une fois encore, exprimé la solidarité de l'UA avec les pays touchés et leurs Gouvernements.

Le Conseil a félicité les États membres de la CBLT et le Bénin pour leurs efforts continus en vue d'opérationnaliser pleinement la FMM. À cet égard, le Conseil s'est félicité des conclusions de la Session spéciale du Comité des chefs d'État-major des États membres de la CBLT et du Bénin, tenue à N'Djamena (Tchad), le 20 août 2015, y compris le déploiement effectif des contingents promis dans la zone de responsabilité, le transfert d'autorité au commandement de la FMM et la poursuite de la dotation du Quartier général de la FMM en personnel. Le Conseil a également pris note avec satisfaction des autres mesures prises en vue d'opérationnaliser pleinement la FMM, telles que la Conférence des Directeurs des Communications et des Transmissions des États membres de la CBLT et du Bénin et la première réunion inaugurale entre le Commandant de la Force de la FMM et les Commandants de secteur, tenues à N'Djamena, respectivement le 5 et le 13 novembre 2015.

Le Conseil a exhorté les États membres de la CBLT et le Bénin à persévérer dans leurs efforts et à renforcer leur coopération dans le cadre de la FMM, en gardant à l'esprit les dispositions pertinentes du Concept d'opérations (CONOPS) stratégique adopté à Yaoundé, au Cameroun, le 7 février 2015, tel qu'approuvé par le Conseil dans le communiqué PSC/PR/COMM.(CDLXXXIX)-Rev.1 adopté lors de sa 489^{ème} réunion tenue le 3 mars 2015, et par le Sommet extraordinaire des États membres de la CBLT et du Bénin, tenu à Abuja, le 11 juin 2015.

Le Conseil a félicité la Commission pour les mesures prises, conformément aux dispositions pertinentes du communiqué PSC/PR/COMM.(CDLXXXIX)-Rev.1, en appui à l'opérationnalisation de la FMM. À cet égard, le Conseil a noté le déploiement d'une équipe de démarrage auprès du Quartier général de la FMM à N'Djamena et la création ultérieure de l'Équipe d'appui de l'UA (AUST), la fourniture d'équipements de communication, afin de faciliter la coordination entre le Quartier général (QG) et les QG de secteurs de la FMM, ainsi qu'entre le QG de la FMM et la Commission de l'UA, l'achat de véhicules et le recrutement du personnel pour faire fonctionner le QG de la FMM.

Le Conseil a également pris note des mesures prises pour s'assurer que la FMM respecte pleinement le droit international humanitaire et les droits de l'homme dans la conduite de ses opérations, y compris le détachement, pour une période de deux mois, par le Bureau du Haut-Commissaire des Nations unies pour les Droits de l'homme, à la demande de la Commission, d'un fonctionnaire principal chargé des droits de l'homme, qui a fourni des conseils sur la mise en place d'une composante droits de l'homme, y compris sa structure et ses effectifs, le respect par le personnel en uniforme déployé sur le terrain des normes internationales en matière des droits de l'homme et du droit humanitaire, et sur l'intégration des droits de l'homme dans toutes les activités entreprises. Le Conseil a appelé à la poursuite et au renforcement de ces efforts, en gardant à l'esprit que le respect scrupuleux des droits de l'homme et du droit international humanitaire est une condition *sine qua non* de la neutralisation effective du groupe terroriste Boko Haram.

Le Conseil a, en outre, pris note des mesures prises par la Commission pour obtenir de l'UE des fonds supplémentaires pour un montant de 50 millions d'euros, dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique, afin d'apporter un appui dans divers domaines, y compris les systèmes de commandement, de communication, de contrôle et d'information (C3IS), la mise en place d'infrastructures tant au niveau du QG que des QG de secteurs de la FMM, le transport au sol, la mobilité aérienne, y compris des matériels pour faciliter les activités de collecte de renseignements, de surveillance et de reconnaissance, les ressources humaines et le soutien médical. Le Conseil, après avoir exprimé sa profonde gratitude à l'UE pour cet appui fourni dans l'esprit du partenariat Afrique-UE, attend avec intérêt la signature urgente d'un Accord, afin d'ouvrir la voie au décaissement des fonds promis. Le Conseil a prié la Commission, une fois les procédures nécessaires avec l'UE finalisées, d'assurer la fourniture efficace et rapide de l'appui prévu et de prendre toutes les mesures administratives requises à cet effet, et de continuer à coordonner étroitement ses efforts avec les pays membres de la CBLT et le Bénin.

Le Conseil a noté avec gratitude l'appui apporté par les partenaires internationaux à la FMM. Le Conseil a réitéré ses remerciements aux États-Unis d'Amérique, à la France et au Royaume-Uni, pour leur appui précieux, et a exhorté les autres partenaires à contribuer également aux efforts en cours. À cet égard, le Conseil a prié la Commission de réactiver ses plans pour la tenue, au plus tard en février 2016, avec le soutien des Nations unies, de la Conférence envisagée de donateurs pour mobiliser des ressources additionnelles pour la FMM, y compris des financements, de la logistique et des équipements.

Le Conseil a noté avec satisfaction l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies, le 28 juillet 2015, de la Déclaration présidentielle S/PRST/2015/14 dans laquelle il a, entre autres, réitéré sa ferme condamnation de toutes les attaques terroristes et autres exactions perpétrées par Boko Haram; félicité la CBLT et le Bénin pour leurs efforts continus visant à opérationnaliser pleinement la FMM; appelé la communauté internationale et les donateurs à appuyer la FMM, invité le Secrétaire général à soutenir le projet de la Commission sur la tenue de la Conférence de donateurs, demandé aux États membres de contribuer généreusement au Fond d'affectation spéciale de l'UA, et prié le Secrétaire général de mobiliser énergiquement la communauté internationale et les donateurs en faveur de cette initiative; et, après avoir rappelé que Boko Haram a été désigné comme associé à Al-Qaeda par le Comité créé en application des résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011), exprimé sa volonté d'envisager de dresser une liste des personnes, groupes, entreprises et entités qui apportent un appui à Boko Haram. Le Conseil a formé l'espoir que le Conseil de sécurité continuera à prêter une attention soutenue à cette question, et attend avec intérêt l'appui que le Secrétariat des Nations unies pourrait, en tant que de besoin, apporter aux activités de la FMM.

Le Conseil a félicité la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour leur contribution aux efforts en cours contre le groupe terroriste Boko Haram. Le Conseil attend avec intérêt l'organisation du Sommet conjoint envisagé CEEAC/CEDEAO, afin de renforcer la coordination entre les deux organisations dans la lutte contre Boko Haram.

Le Conseil a appelé à une plus grande mobilisation internationale pour assister les populations affectées par les attaques perpétrées par le groupe terroriste Boko Haram, ainsi que les pays abritant des réfugiés fuyant les atrocités commises par ce groupe.

Le Conseil souligne, encore une fois, la nécessité de compléter les opérations militaires et sécuritaires contre le groupe terroriste Boko Haram par des efforts nationaux et régionaux soutenus, afin d'améliorer les moyens de subsistance, de promouvoir l'éducation et la création d'emplois, ainsi que d'assurer la protection des droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des jeunes filles. Le Conseil a appelé à des efforts renouvelés à cet égard de la part des États membres de la CBLT et du Bénin, avec l'appui de l'ensemble de la communauté internationale. Le Conseil a réitéré sa demande à la Commission d'entrer en contact avec la CBLT, afin d'identifier des mesures pratiques à travers lesquelles l'UA et ses structures compétentes pourraient contribuer à ces efforts.